

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021 A 19H00

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BIANCONE Gilles, ECOFFET Florian, FERRAND Rachel, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, SCRIBOT Daniel.

ABSENTS EXCUSÉS : BRUGIERE Corinne (pouvoir ROUSSEAU Anne), BEGIN Damien, LEGELEY Marielle, ROBERT Marc.

Séance du Conseil Municipal ouverte à 19 h 00 mn.

La secrétaire de séance est Rachel FERRAND.

Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2021

Accepté à l'unanimité

1. Intervention pour la création d'un club de football

Présentation d'un futur club de foot « Olympique de Chaignay », association loi 1901 portée par les jeunes issus du village

Besoin d'infrastructure : demande la mise à disposition du terrain de foot de Chaignay, de la guinguette du stade, et dans le futur d'un vestiaire d'environ 30 à 40 m².

Il se pose aussi la question de l'entretien du terrain : prêt de la tondeuse ou tonte par l'agent communal. Nous nous renseignons auprès de l'assurance.

2. Intervention du comité des fêtes

Frédérique LUCOT représente le comité des fêtes.

Confirmation de dates :

L'assemblée extraordinaire générale : le 06/01 à 19 h 00 à la salle du conseil

Réunion inter-association le 08/01 à 17h30 à la salle des fêtes, à cette occasion un point sera fait sur le matériel et sur la nouvelle prise en charge par le comité des locations de barnums, tables et bancs.

Contrat d'assurance : le comité est bien assuré en tant qu'occupant à titre gracieux pour la guinguette, place St-Jacques.

Brûlons les sapins : le 15/01 à 16 h 00.

3. Délibération : Sortie du patrimoine comptable des biens meubles réformés de la commune de Chaignay

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 1111-2 et L. 2312-1,

VU l'instruction budgétaire M14 qui a posé le principe d'une responsabilité conjointe de l'ordonnateur et du comptable pour le suivi des immobilisations,

VU la circulaire NOR INTB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif,

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations de la Commune, ainsi qu'au comptable de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en concordance l'état de l'actif et l'état de l'inventaire de la Commune de Chaignay,

CONSIDÉRANT que l'ajustement de l'état de l'actif (comptable) et de l'inventaire (ordonnateur) vise à donner une image fidèle du patrimoine de la Commune de Chaignay,

Dans l'exercice de ces compétences, la Commune de Chaignay a constitué un patrimoine Mobilier. Elle est donc propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités.

Certains de ces biens sont aujourd'hui obsolètes, hors d'usages et souvent totalement amortis. Ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable, document comptable dénombrant et évaluant pécuniairement l'ensemble du patrimoine, bien par bien.

Les biens meubles concernés par une sortie du patrimoine recensés figurent dans une liste ci annexée mentionnant la nature comptable, la date d'acquisition, le numéro d'inventaire, la valeur d'acquisition, la durée d'amortissement ainsi que la valeur nette comptable.

Au niveau comptable, cette procédure est non budgétaire. Cela n'imputera pas les comptes de la Commune. Seul le compte de gestion sera modifié dans sa partie « actif circulant ». Le bien est sorti de l'actif pour sa valeur nette comptable.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité :

- d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles cités en annexe,
- de valider les valeurs nettes comptables des biens à sortir de l'inventaire comme suit :

N° de Compte	Libellé	Valeur nette comptable
c/2051	Concessions et droit similaire	3 986.87
c/21578	Autres matériel et outillage de voirie	457.35
c/2158	Autres installations, matériel et outi tech	194.89
c/2183	Matériel de bureau et mat.informatique	16 512.46
c/2184	Mobilier	119.85
c/2188	Autres immobilisations corporelles	1 349.94
TOTAL		22 621.36

- de demander au trésorier principal d'Is sur Tille, comptable de la Commune de Chaignay de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

4. Délibération : Rue Neuve – Cabinet Merlin acceptation devis

Le conseil municipal à l'unanimité valide la 2^{ème} partie du devis du cabinet Merlin, soit l'offre :

- Faisabilité technique : montant de 2 235,00 € HT.
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Calendrier prévisionnel : l'appel d'offre pour les travaux serait lancé en mai 2022, le choix des entreprises en juillet, et les travaux commenceraient en septembre.

5. Délibération : Rue Neuve – Choix de l'entreprise pour la détection des réseaux

Deux entreprises ont répondu :

- DIR TP : montant de 780 € TTC
- Délect Réseaux : montant de 1 008,00 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient le devis de l'entreprise DIR TP pour un montant de 780 € TTC

6. Délibération : Location de parcelle

M. et Mme LEMPEREUR accepte la proposition de la commune.

Le conseil à l'unanimité, accepte la location d'une partie des parcelles ZV 507 pour environ 174 m² et ZV 585 pour environ 172 m², soit un total d'environ 346 m², à M. et Mme LEMPEREUR afin préserver l'état naturel ainsi que les arbres et d'y maintenir la biodiversité actuelle

7. Questions diverses

- La CCID (Commission communale des impôts directs) s'est réunie le 17 décembre à 9h00. Le dernier recensement date de 2019.
- Le site internet de la commune : une formation a eu lieu le 15 décembre pour permettre aux intervenants de la commune de gérer le site.
- Les vœux du maire : le 08/01 seront repoussés suite aux nouvelles recommandations de M. le Préfet demandant d'annuler ou reporter ces cérémonies par courrier du 20 décembre 2021.

- Le conseil municipal va étudier la possibilité d'achat d'une sono pour les manifestations.
- La mare : Daniel SCRIBOT informe le conseil municipal qu'il s'est renseigné auprès de société pour colmater les fuites dans la mare. Un produit existe spécialement pour les étangs, le coût serait d'environ 1 000 euros.
- Nous sommes toujours en attente du devis de l'entreprise NOLOT pour pouvoir déposer un dossier de demande de subvention concernant le problème d'humidité de l'église.
- Rue Neuve : suite à la réunion travaux qui a eu lieu le vendredi 17 décembre à 8h30 en présence du Cabinet MERLIN, Jean-Sébastien JURET explique au conseil : il y a deux grosses canalisations d'eaux usées, la question se pose soit d'abandonner la plus vieille et de rénover l'autre. Un relevé de tous les compteurs d'eau va être établi. Une extension du réseau d'assainissement sera peut-être réalisée côté angle rue du Puits Dessous.
Les propriétaires de parcelle rue Neuve ayant un projet de construction dans les années à venir sont sollicités pour se manifester en mairie, en prévision des travaux de réfection de la rue.
- Dossier mairie / école : une réunion a eu lieu avec le bureau d'étude et Valérie CÔTE, sur la réflexion des équipements de chaque partie.
En début d'année l'appel à candidature d'une équipe de maîtrise d'œuvre sera lancé. Un choix de 3 cabinets d'architectes sera retenu sur leurs références et ils participeront à un mini concours sur le projet pré défini.
- Une distribution des calendriers SMOM, des magasins COVATI, du COVATI info et de VALECO sera effectuée.
- COVATI : réunion du 16 décembre a eu lieu dans la nouvelle salle situé au stade du réveil.
Les travaux du parc photovoltaïque situé à Til-Châtel avancent.
Recrutement : une adjointe au responsable de l'Urbanisme et un agent à l'action sociale.
L'ASVP a repris le travail après une longue période d'arrêt suite à une blessure au genou.
Le projet de terrain synthétique est entériné.
- Savoir rouler à vélo : les enfants du RPI ont fait une sortie vélo dans le cadre de la prévention routière.

Prochaines dates de conseil

- 28 janvier à 19h00 – à la salle des fêtes
- 24 février
- 25 mars
- 28 avril
- 20 mai
- 23 juin

Fin de la séance à 21 h 39 mn

Joyeux Noël